# RELIGION, POUVOIR ET SOCIABILITÉ

# LES CONFRÉRIES PARISIENNES AUX DERNIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE

PAR

#### SYLVIE CLAUS

diplômée d'études approfondies

# INTRODUCTION

L'étude des confréries parisiennes se situe dans un courant de recherches qui remonte au XIX° siècle et qui a été renouvelé dans la seconde moitié du XX° siècle. Le cadre géographique ici retenu est celui de la ville de Paris intra-muros, avec toutefois une ouverture sur le plat-pays environnant. Le point de départ chronologique a été déterminé par le Livre des métiers, première codification officielle des prescriptions des communautés professionnelles de la capitale, effectuée vers 1268. Cette source initiale a dirigé les recherches vers les rapports entre les confréries et des autorités dont la diversité et l'importance sont spécifiques à la capitale du royaume.

## **SOURCES**

La base de la documentation utilisée est constituée par des actes d'ordre législatif et juridique émis par le roi, le prévôt ou l'évêque de Paris et conservés pour l'essentiel aux Archives nationales. Les registres capitulaires de Notre-Dame et divers cartulaires d'églises, d'hôpitaux et de confréries ont également été mis à contribution. Les fonds de l'Hôtel-Dieu, des hôpitaux des Quinze-Vingts, du Saint-Esprit-en-Grève et de Saint-Jacques-aux-Pèlerins ont été dépouillés.

# PREMIÈRE PARTIE A LA RECHERCHE DES CONFRÉRIES

#### CHAPITRE PREMIER

CRITIQUE DES SOURCES

Si les textes officiels se révèlent fort abondants, en revanche les archives des associations sont peu nombreuses mais riches de renseignements. Les uns et les autres sont complétés par des documents postérieurs à la période étudiée. Dans tous les cas, les sources sont principalement d'origine laïque et civile.

#### CHAPITRE II

#### L'INSTITUTION CONFRATERNELLE

L'organisation juridique des associations parisiennes se dégage des actes de l'autorité civile, tant prévôtale que royale. Elle s'exprime par l'élaboration d'une personnalité morale résultant du passage du statut de societas ou de communitas à celui d'universitas, et par l'adoption d'une structure représentative sur le plan légal et juridique. Elle est par ailleurs à mettre en rapport avec d'autres formes d'organisation, notamment celles d'églises et d'hôpitaux de fondation confraternelle ainsi que celles des communautés de métier.

#### CHAPITRE III

#### LES CONFRÉRIES DANS LA VILLE

Les confréries entretiennent avec les établissements religieux qui accueillent leurs réunions et leurs célébrations des relations d'étroite dépendance jusque dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle; puis elles adoptent une certaine indépendance, avant d'en revenir à des relations suivies et à des rapports officiels dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui n'exclut pourtant pas les conflits. La chronologie n'influe pas sur leur prédilection pour les églises et, dans une moindre mesure, les hôpitaux, au détriment des établissements monastiques et conventuels. Une géographie confraternelle se dessine, qui reproduit la position des confréries dans la ville mais également leur situation par rapport au pouvoir.

SYLVIE CLAUS 67

# DEUXIÈME PARTIE A L'OMBRE DU POUVOIR

#### CHAPITRE PREMIER

#### LA VOIX OFFICIELLE

La rhétorique qui émane des actes du pouvoir tant civil qu'ecclésiastique offre une vision de la position officielle qui est adoptée à l'égard des communautés confraternelles. La solennité des documents laisse progressivement place à un formulaire administratif qui caractérise notamment les actes transcrits dans les registres du Trésor des chartes. Ceux-ci permettent de définir une spécificité parisienne d'ordre à la fois typologique et chronologique. Mais ces documents semblent n'avoir été qu'un élément d'un triptyque, avec les actes du prévôt et de l'évêque de Paris, qui complètent la législation royale. De ces sources se dégage une chronologie articulée en trois phases dont la première s'achève vers 1320-1350, quand les confréries se voient dotées d'une personnalité morale et d'une structure juridique, et la seconde vers 1435-1440, quand la capitale connaît le contrecoup des guerres civiles et étrangères. Après une période de latence, le mouvement confraternel repart sur de nouvelles bases à partir de 1460 et jusqu'au début du XVI' siècle.

## CHAPITRE II

#### LA TUTELLE DES AUTORITÉS

L'autorité royale passe de la défiance envers des groupes remuants à la protection d'associations privilégiées. La forme confraternelle est progressivement récupérée par les agents du pouvoir qui la convertissent en lieu de dévotion à l'égard de la personne royale. Le schéma, qui est élaboré et réalisé tout d'abord par les officiers royaux eux-mêmes, est progressivement étendu à l'ensemble des groupes de la capitale. Les confréries deviennent donc des foyers de communion tant politique que spirituelle. Cette alliance avec la monarchie se fait sous la forme d'un contrat tacite qui assure à chaque partie ses droits et ses avantages. La position de l'évêque est plus difficile à percevoir. Sa tutelle se renforce au moment où le pouvoir séculier commence à ne plus craindre de troubles de l'ordre public et relâche sa vigilance.

# CHAPITRE III

#### UN INSTRUMENT

Les confréries représentent une structure d'encadrement de la population parisienne dont la maîtrise importe beaucoup au pouvoir. Elles constituent des lieux de réunion et de concertation et œuvrent au développement de la cohésion entre leurs membres. Les termes employés par le pouvoir montrent que ses craintes 68 THÈSES 1996

sont d'ordre social mais aussi politique. Des interdictions ont été prononcées à la suite d'émeutes socio-économiques en 1307 et 1382-1383. Les passe-droits et les rétablissements permettent de situer les confréries les plus en vue de la capitale. Ce sont celles que l'on trouve au cœur de l'activisme politique qui se manifeste lors des événements de 1356-1358 et dans le cadre de la lutte des partis armagnac et bourguignon au début du XV siècle. Elles sont rejointes, à des degrés et des niveaux variés, par les autres confréries de la capitale et sont secondées par les associations temporaires créées pour soutenir la politique particulière d'un parti.

# TROISIÈME PARTIE EN FRATERNELLE CHARITÉ

#### CHAPITRE PREMIER

#### LE SALUT DES AMES

La charité que mettent en œuvre les confréries parisiennes vise avant tout à faire le salut des âmes de leurs membres. Suivant le principe de la communion des saints, les fidèles s'attachent à des intercesseurs choisis parmi les grands saints de la tradition chrétienne. Les personnages des Écritures figurent en bonne place. Les confrères parisiens manifestent par ailleurs une prédilection pour des saints avec lesquels ils peuvent avoir une proximité concrète; ils ne semblent guère sensibles aux figures imposantes et majestueuses de la cour céleste. Ils préfèrent réserver les aspects solennels aux nombreux services qu'ils font célébrer. Ces offices sont la principale composante des œuvres méritoires que les confrères pratiquent. Le rayonnement qu'ils assurent à la communauté est renforcé par les distributions alimentaires de grandes confréries et par le luminaire qui brille dans toutes les associations. Bien plus que les confréries ne se tournent vers les fidèles dans un esprit de partage, ce sont les fidèles qui les sollicitent dans une volonté de participation à la communauté et aux suffrages qu'elle recueille collectivement.

#### CHAPITRE II

#### LA FRATERNITÉ

Les préceptes évangéliques et le principe de fraternité qui est à la base de la communauté influent sur le comportement des membres de la confrérie, qui doivent se comporter en bons catholiques et être attentifs les uns aux autres. Le phénomène confraternel constitue un indicateur des degrés de conscience religieuse et des niveaux de pratique des fidèles. Il est par ailleurs un élément de la diffusion de la notion de paix et de préceptes moraux. Celle-ci se manifeste principalement lors de l'assemblée de la communauté à l'occasion de la fête de son saint patron. Les célébrations s'articulent autour de services liturgiques particuliers et d'un banquet

censé réunir l'ensemble des confrères. La sociabilité confraternelle se construit sur les pratiques alimentaires communes mais également sur des échanges verbaux. La réunion de la totalité des membres permet en outre d'accomplir les gestes solennels que constituent le renouvellement du bâtonnier et l'élection de nouveaux dirigeants.

#### CHAPITRE III

#### LA SOCIABILITÉ CONFRATERNELLE

L'appartenance à un groupe permet à l'individu de se définir socialement et, dans le cas d'une confrérie, géographiquement. L'aire de recrutement de l'association correspond généralement au rayonnement de son lieu d'accueil. Par ses diverses manifestations, celui-ci constitue un lieu d'identification urbaine et, au-delà, d'intégration. Ce caractère se manifeste notamment à l'égard des nouveaux arrivants dans la ville. Cette possibilité est liée à l'aspect ouvert des confréries parisiennes. Aux noyaux formés par des communautés de métier ou des groupes d'officiers peuvent s'agréger des éléments libres et sans liens professionnels. A cette ouverture à tout un chacun s'oppose la forme particulariste de la structure confraternelle. Celle-ci peut se constituer comme organisme de défense des intérêts de ses membres, tant individuels que collectifs. Par ailleurs, elle peut être fondée pour un but restreint et utilisée dans des perspectives limitées à ses seuls membres. Elle représente alors un facteur de cloisonnement tant social que géographique.

# CONCLUSION

La nature des sources, de même que la situation particulière de la capitale, a grandement conditionné et orienté la direction des recherches et les perspectives de travail. Les confréries constituent des révélateurs privilégiés de la vie et des aspirations religieuses et sociales des Parisiens. Elles sont des lieux d'édification, d'accueil et d'intégration, notamment par les échanges linguistiques qu'elles permettent. Mais elles sont également des lieux publics et, à ce titre, font l'objet d'un contrôle sévère de la part des autorités qui se partagent la capitale. Plus que les déviances spirituelles, ce sont les dérives sociales et politiques que les tenants du pouvoir ont craintes. Cette attention officielle explique l'apparition précoce des confréries parisiennes dans les sources, par rapport aux autres régions du royaume.

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Soixante actes, classés par confréries (1233-1502).

## **ANNEXES**

Cartes. - Graphiques. - Index.

		3